

Les origines de la famille Lemoyne

Archange Godbout, o.f.m.

Volume 1, numéro 4, mars 1948

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801413ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801413ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Godbout, A. (1948). Les origines de la famille Lemoyne. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1(4), 533–540. <https://doi.org/10.7202/801413ar>

LES ORIGINES DE LA FAMILLE LEMOYNE

Il est peu de familles au Canada qui puissent rivaliser avec la famille dieppoise des Lemoyne que Joseph Marmette a appelée dans un élan d'enthousiasme « Les Machabées de la Nouvelle-France ». Pourtant, si la phase canadienne de son histoire est assez bien connue, on ne sait à peu près rien de ses origines françaises. Un compatriote normand des Lemoyne, M. l'abbé Joseph Le Ber, curé de Veules-les-Roses, a communiqué récemment aux lecteurs de la *Revue d'histoire de l'Amérique française* un texte précieux. C'est le rachat d'une rente de trente livres, constituée en dot à Judith Duchesne, la mère de nos Lemoyne canadiens, lors de son « traité de mariage » (*op. cit.*, p. 262-263). Comme il fallait s'y attendre, ce document nous renseigne sur la date de ce traité de mariage, passé sous seing privé le 10 octobre 1618. La découverte est d'autant plus intéressante que la procuration délivrée au maître chirurgien, Jean Assegond, pour opérer la transaction, passée par-devant Basset, notaire à Villemarie, le 4 septembre 1662, est absente de son greffe ¹.

Tout en remerciant M. l'abbé Le Ber de l'intérêt qu'il témoigne à nos familles, nous regrettons de *ne pouvoir admettre les deux hypothèses qu'il propose*:

1. Adrien Duchesne, Sr d'Auzouville est le même qu'Adrien Duchesne, oncle de Charles Lemoyne.

2. Pierre Lemoyne, père de Charles Lemoyne, fut tenancier de l'hôtellerie « à l'image St-Éloi ».

I — ADRIEN DUCHESNE, SR D'AUZOUVILLE, ET NOTRE ADRIEN DUCHESNE, M^e CHIRURGIEN, SONT DEUX PERSONNES DIFFÉRENTES

Le chirurgien Duchesne était l'oncle maternel de Charles Lemoyne dont la mère se nommait Judith Duchesne, et c'est vraisemblablement

1. Cf P.-G. et Ant. Roy, *Inventaire des Greffes des Notaires*, I, 176.

à son instigation que l'adolescent se détermina à passer, en 1641, dans la Nouvelle-France. Ces faits sont établis par une entrée au *Journal des Jésuites*, du 26 octobre 1645:

« Rescription donnée en mesme temps à Mons. du Chesne, oncle de Charles Le Moyne, de vingt ecus que nous donnions a son nepveu pour le service de quatre ans rendu aux Hurons; on l'habilla & luy donna-t-on du linge honnestement. Il fut envoyé aux Trois-Rivières, soldat & interprète. » (*op. cit.*, éd. 1892, p. 9 et 10).

Tout renseignement biographique sur Adrien Duchesne intéresse donc, quoiqu'à un degré moindre, la famille Lemoyne.

M. l'abbé Le Ber nous présente un Adrien Duchesne, qu'il identifie avec notre chirurgien. Cet Adrien Duchesne, Sr d'Auzouville et gouverneur des pages de la Reine Marguerite, duchesse de Valois, était né aux environs de 1588, du mariage de Pierre Duchesne, sieur d'Iberville, et de Marie Fouache. Ces époux demeuraient en 1613 à Touches-Mesmils, paroisse de Longueuil.

Ces noms d'Iberville et de Longueuil, affectionnés par nos Lemoyne canadiens, ont paru suffisants à M. le curé de Veules-les-Roses pour affirmer l'identité des deux Adrien Duchesne: le Sr d'Auzouville et notre chirurgien. L'erreur est évidente cependant: Adrien Duchesne, Sr d'Auzouville n'était plus en 1642, alors qu'Adrien Duchesne, le chirurgien, est signalé à Québec en 1645 et même en 1648.

Le premier fait est établi par M. le curé de Veules lui-même: « A la date du 14 avril 1642, écrit-il (*Art. cit.* p. 260), nous y trouvons (au tabellionage de Bacqueville) un acte commençant ainsi: « Fut présent Maistre Jehan Duchesne demeurant en la ville de Dieppe soy disant héritier par bénéfice d'inventaire de feu Adrien Duchesne vivant sieur d'Auzouville. » Le décès de cet Adrien Duchesne est, du reste, confirmé par l'aveu que fait le même Jean Duchesne, avocat, son fils, du fief d'Auzouville au Sr d'Omonville le 24 septembre 1644 (*Art. cit.*, p. 106, 107).

Qu'on nous permette quelques précisions sur la carrière canadienne d'Adrien Duchesne, chirurgien, de 1630 à 1648.

Les auteurs ne s'accordèrent guère quant à la date d'arrivée au Canada de notre chirurgien. Sulte, toujours porté à l'hyperbole, écrit en 1882 (*Hist. des Canadiens-français*, I, 7): « Adrien Duchesne, chirurgien, de Dieppe, Normandie, paraît être venu avant 1620 », texte que l'annotateur des *Relations* (édit. Thwaites, 8, 312) gobe sans

sourciller: « Came from Dieppe to Canada about 1620 ». Un collaborateur anonyme du *Bulletin des Recherches historiques* (27 (1921) p. 279) est moins libéral: « Le chirurgien Adrien Duchesne vint probablement en Canada en 1625, en même temps que les Jésuites, dont il fut toujours l'ami ». On avouera que ce mobile historique est faible. L'abbé Le Ber reporterait même l'arrivée du praticien à 1634.

Faillon, Sulte, l'abbé Couillard Després², d'autres encore, se basant sur une lecture fautive de Ferland³, ont même soutenu qu'il avait amené ici sa femme, avec qui il aurait séjourné à Québec durant l'occupation anglaise.

Ferland avait écrit: « Un anglais baptisa Elizabeth fille de Guillaume Couillard. Furent parrains Louis Kerk et madame Adrien Duchesne, chirurgien... » Le malheur veut que le texte ne porte pas le mot « madame », terme d'ailleurs inusité en ce temps-là pour qualifier les personnes du commun⁴, mais « M » suivi d'un graphique signifiant « maître »⁵. Au reste, au cours des dix-huit années qu'Adrien Duchesne fréquenta notre pays, aucun texte ne laisse entendre qu'il ait été marié.

On aimera sans doute connaître cet extrait de baptême, le seul acte religieux qui nous reste de l'occupation anglaise de 1629-1632 et aussi le premier document qui mentionne notre chirurgien:

« Le 9 féburier 1631 Un Anglois baptisa Elizabeth fille de Guille Couillard & Guillemette hebert furent parrains Louis Kerk & Me Adrien du Chesne chirurgien Et puis env. le 20 decembre 1633 luy furent conferees les Ceremonies du baptesme A Nre dame des Anges p le P J de brebeuf ».

Faillon suppose qu'Adrien Duchesne aurait accompagné les Kearke, ce qui n'est pas improbable. En tout cas, il se fit un devoir, après le départ des Anglais, de seconder le zèle des missionnaires. Le P. Lejeune écrit de lui dans la *Relation* de 1634: « Le sieur du Chesne

2. [Faillon], *Histoire de la colonie française*, 1865, I, 252; SULTE, *Histoire des Canadiens français*, II, 7; Abbé Couillard DESPRÉS, *La première famille française au Canada*, 1906, p. 121.

3. FERLAND, *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, édit. 1854, p. 16; édit. 1863, p. 22.

4. Cf. *Bull. rech. hist.*, 2 (1896) 127.

5. M. le chanoine Labrecque, de Québec, nous affirme que le même graphique se retrouve après M dans « Nicolas Pelletier M charpentier ».

Chirurgien de l'habitation..., vient volontiers avec nous par les Cabanes, pour nous advertir de ceux qu'il juge en danger de mort... » Le 1er juillet 1634, Adrien Duchesne tient sur les fonds un sauvage auquel il donne son nom « Adrian » (*Relations*, éd. Thwaites, 6, 126); le 14 du même mois il diagnostique une fièvre éthyque chez une petite algonquine que le missionnaire s'empresse de baptiser (1. cit. p. 132).

De 1635 à l'automne de 1637 Duchesne ne quitte pas le pays. Le 7 janvier 1636, il est parrain du fils d'un grand sorcier et lui donne son nom (1. cit., 7, 259); le 3 février 1637 il assiste à la prise de possession du fief du Buisson⁶; le 9 juillet, pensant sans doute à se fixer en Nouvelle-France, il se fait concéder une terre dans la banlieue de Québec.

Il dut passer l'hiver de 1638-1639 dans la capitale, car le 12 octobre 1638 il assiste au mariage de François Drouet (Grefre Guitet); et le 22 novembre il est parrain d'Adrien, fils de son vieil ami, Abraham Martin.

Durant l'été de 1641, on retrouve notre chirurgien à Dieppe. Le 13 août de cette année, il figure aux registres de St-Jacques comme compère de sa nièce Jeanne Lemoyne. L'enfant porté sur les fonts est Catherine Duchesne, fille de Louis Duchesne, maître chirurgien, et d'Anne Lefebvre. Comme Anne Lefebvre avait déjà paru (1638) au baptême d'Anne Lemoyne, fille de Pierre et de Judith Duchesne, il y aurait gros à parier que Louis Duchesne ait été un proche parent. Adrien Duchesne accompagna-t-il cette année-là son neveu, Charles Lemoyne, au Canada? Il ne semble pas, car le 13 août était une date bien tardive pour entreprendre une traversée.

Il faut descendre jusqu'en 1645 pour revoir en notre pays le chirurgien Duchesne. Il s'était mis au service de Pierre Le Gardeur de Repentigny, amiral de la flotte canadienne de commerce. Arrivé en août avec l'amiral, il semble être retourné avec lui le 24 octobre⁷ (Cf. *Journal des Jésuites*, éd. 1892, p. 3, 9). Le texte suivant témoigne d'un séjour de courte durée à Québec⁸:

« Nous soussignez certifions à qui il appartiendra que l'an dernier

6. *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, IV, 85-86.

7. Cf. *Journal des Jésuites*, éd. 1892, p. 3, 9. La « Rescription » donnée par les Jésuites à Adrien Duchesne est à la date du 26 octobre 1645 dans le *Journal des Jésuites*, et le départ des vaisseaux à celle du 24, deux jours plus tôt. La mémoire du rédacteur du *Journal* aurait-elle été prise en défaut?

8. FERLAND, *Notes...* 1863, p. 17.

mil six cent quarante-cinq le sieur Adrien Duchesne, chirurgien dans le navire de M. de Repentigny, estant à Québec, nous a dict qu'il avait donné la terre qui luy a esté donnée en la ville de Québec, à Abraham Martin, pilote de la rivière Sainct Laurent, et qu'il y pouvoit faire travailler en toute assurance. Si le temps luy eust permis d'en passer contract de donation, il l'auroit faict. Ce que nous attestons estre véritable, faict ce quinziesme jour d'aoust mil six cent cinquante-six. (Signé) Giffard, Tronquet, Le Tardif, de Launay, Bissot, Guitet ».

Par la donation de cette terre, dont la concession du 9 juillet 1637 avait été confirmée par un titre de la Compagnie de la Nouvelle-France, du 5 avril 1639, le chirurgien Duchesne rompaît les derniers liens qui le retenaient à notre pays.

Le *Notre-Dame* et le *St-Sauveur* arrivés le 20 et 21 septembre 1648, et repartis le 22 octobre (Cf *Journal* cit., p. 116-117) le ramenèrent une dernière fois en nos parages. Il en profita pour régulariser la donation de 1645. Un titre en forme, passé par-devant Bermen, not. le 10 octobre et signé de sa main « Adrian Du Chesne », fut délivré à Abraham Martin.

Quelques jours auparavant, le 24 septembre, il avait signé « A Du Chesne » au contrat de mariage d'un vieux citoyen de Québec, Guillaume Banse (Lecoustre, not.).

Après 1648 le voile tombe sur celui qui s'était proclamé un jour (Greffe Guitet, 17 octobre 1637): « premier chirurgien ce pays ».

II — NOTRE PIERRE LEMOYNE ÉTAIT-IL HÔTELIER « À L'IMAGE ST-ÉLOI » ?

M. l'abbé Le Ber le prétend. Tout en reconnaissant que cette hôtellerie appartenait à un autre Pierre Lemoyme, « capitaine en la marine », qui l'avait reçue de son père Barthélemy Lemoyme, M. le curé de Veules-les-Roses soutient que le tenancier en était notre Pierre Lemoyme, et il donne pour raison, pour unique raison, que les deux fonctions de capitaine de marine et d'hôtelier s'excluaient.

Il écrit (Art. cit. I, 269): « Barthelemy Le Moine acheta cette hôtellerie le 2 novembre 1611; à sa mort elle passa à son fils, Pierre Le Moine, qu'on ne peut confondre avec Pierre Le Moine (le nôtre) maître de l'Hôtellerie, puisqu'il (le premier) était capitaine en la Marine ».

A notre avis, l'incompatibilité de ces fonctions n'existe pas: un capitaine de navire, qui s'absentait quelques mois par année, pouvait très bien tenir une hôtellerie. Tous les textes signalés par l'abbé Le Ber (1. cit. p. 267-268), celui que nous avons cité nous-même dans *Origine des familles canadiennes-françaises* (I, 66, n. 3) semblent bien se rapporter à l'unique Pierre Lemoyne, le capitaine. Absent, le capitaine Lemoyne n'était pas en peine de trouver quelqu'un, particulièrement au sein de sa famille — elle était assez nombreuse, (Cf. Le Ber, 1. cit., I, 418-419), — pour faire les honneurs de son hôtellerie.

Le principal argument, toutefois, contre l'hypothèse de l'abbé Le Ber, est que notre Pierre Lemoyne fut hôtelier dans la paroisse St-Jacques et non dans celle de St-Remy, où était située l'hôtellerie « à l'Image Saint-Eloi » (Cf. Le Ber, 1. cit., p. 268). Le seul texte, qui, à notre connaissance, qualifie notre Pierre Lemoyne: « hôtelier », est l'acte de baptême de Louis Le Ber, fils de Jacques Le Ber et de Jeanne Lemoyne, à la date du 24 octobre 1659 (Registre de Villemarie). Pierre Lemoyne était alors trépassé depuis plus de deux ans (Cf. Basset, not., 29 décembre 1657) et la fonction qu'on lui assigne devait être celle des dernières années de sa vie. Or, en 1657, il y avait au-delà de 20 ans, depuis le 6 juin 1634 tout au moins (Cf. « *Origines* », cit. p. 67) — que notre hôtelier habitait sur le territoire de la paroisse St-Jacques. A partir de 1634, en effet, les actes religieux concernant sa famille sont entrés dans les registres de cette paroisse; et, au Canada, les actes relatifs à ses enfants portent invariablement: « fils ou fille de défunt Pierre Le Moyne vivant demeurant à Dieppe, paroisse St-Jacques, et de Judith Duchesne ».

Notre conclusion est que aucun document connu ne prouve que l'hôtellerie « à l'image St-Eloi » ait intéressé de près ou de loin notre famille Lemoyne.

Résumons ce que nous savons de la famille de notre Pierre Lemoyne.

Pierre Lemoyne, hôtelier à Dieppe (Registre de Montréal, 24 octobre 1659), épousa Judith Duchesne, avec qui il fit un « traité de mariage » sous seing privé⁹ le 10 octobre 1618, par lequel la future épouse était avantagée de 30 livres de rente (Le Ber, 1. cit., p. 262).

9. D'un contrat sous seing privé on pourrait conclure que les futurs conjoints ou au moins l'un d'eux n'habitait pas Dieppe.

Tous deux étaient défunts à l'automne de 1657. Ils avaient eu au moins 9 enfants, dont six, de 1621 à 1632 furent baptisés à St-Rémi (SR); les trois derniers, de 1634 à 1642, à St-Jacques (SJ).

1. *François*, baptisé à SR, 23 février 1621; parrain (p) et marraine (m): Jean Petit et Catherine Seurye¹⁰; inhumé à SR, le 10 avril ou le 2 novembre 1621 (Cf. *Origines...* p. 66).

2. *Jacques*, b SR 25 août 1622; p. et m. Jacques Vandart et Marie Bourdart. Il épousa à Montréal, 12 novembre 1658 (contrat, Basset, not., 5 nov. 1658) Mathurine Godé, veuve de Jean De Saint-Père. Marchand épiciier (Recensement 1666) et commissaire des magasins du roi à Montréal, il fut seigneur du Cap-Saint-Michel et du Cap-de-la-Trinité¹¹. Auteur des Lemoine de Martigny.

3. *Nicolas*, b SR 9 août 1624; p. et m. Nicolas Allais et Geneviève Dablon. Mort probablement en bas âge.

4. *Charles*, b SR 2 août 1626; p. et m. honorable homme Charles Ledoux et Marie Monfort. Il épousa à Montréal le 28 mai 1654 (contrat, Closse, not., 10 décembre 1653) Catherine fille de Guillaume Thierry et d'Elisabeth Messier, de St-Denis-le-Thiboult. Interprète, procureur du roi à Montréal, anobli en 1668, il fut père de la famille des Longueuil.

5. *Jeanne*, b SR 24 avril 1630; p. et m. Vidal Le Prévost et Jeanne Le Carpentier. Elle épousa à Montréal, le 7 janvier 1658 (contrat, Basset, not., 29 déc. 1657) Jacques Le Ber dit Larose, marchand, de Pitres en Normandie; inhumée dans l'église de Montréal le 8 nov. 1682. Ancêtre de la famille anoblie des Le Ber de Senneville.

6. *Anne*, b SR 17 novembre 1632; p. et m. Jean Le Moyne et Anne Théroulde. Morte au berceau.

7. *David*, b SJ 6 juin 1634; p. et m. David Théroulde et Marie Caron. Il pourrait être ce David Le Moyne, mort en prédestiné, au pays des Iroquois en 1657 (Cf. *Relation de 1656-1657*, éd. Thwaites, 44, 26).

8. *Anne*, b. SJ 26 juillet 1638¹²; p. et m. Jean Le Moyne et Anne

10. C'est notre lecture. L'abbé Le Ber (1. cit., 265) écrit: « Fleurye », et M. H. Cahingt (Lettre au signataire du 21 juillet 1928): « Ferry », indices que la lecture de ce nom est difficile.

11. *Inventaire des Concessions en fief et seigneurie*, II, 200, 203.

12. Le recensement de 1666 lui donne 22 ans, celui de 1667: 25, et celui de 1681: 41.

Lefebvre¹³. Elle épousa à Montréal le 25 février 1658 (contrat, Basset, 18 février) Michel Messier, de St-Denis-le-Thiboult. Ancêtre des Messier de St-Michel et de St-François.

9. *Léonard*, b SJ 6 janvier 1642; p. et m. Maître Léonard Favier, contrôleur; mort à 15 jours le 17 janvier, l'enfant fut inhumé dans l'église St-Jacques, le 18.

ARCHANGE GODBOUT, O.F.M.

Président de la Société généalogique canadienne-française.

13. Elle était femme de Louis Duchesne, chirurgien (V. plus haut).

LA CONFÉDÉRATION, SUCCÈS OU ÉCHEC? Bilan d'une expérience. — Le « Quartier Latin », 12 décembre 1947, 10 pages.

Que les étudiants de l'Université de Montréal, avec la collaboration de quelques aînés, consacrent un numéro du *Quartier Latin* à l'étude de la Confédération, après quatre-vingts ans, voilà qui indique le souci national et le souci d'une doctrine dans les jeunes esprits. Entendons par là, non pas un nationalisme négatif, comme la politique a souvent tendance à n'en connaître d'autre, mais un nationalisme adapté à nos problèmes économiques et sociaux. « Le nationalisme sera social ou il ne sera pas », a écrit le directeur-adjoint du *Quartier Latin*. Au 20^e siècle, seule cette forme du nationalisme pourra conquérir l'âme de la nation canadienne: le peuple.

Il serait trop long d'analyser chacun des articles qui composent le numéro, mais il est nécessaire de noter que tous les aspects de la Confédération ont été étudiés; depuis le juridique jusqu'au social. Les articles de MM. Angers, Bissonnette, Perreault, Groulx et Rothney sont décidément aussi complets dans leur ordre qu'il se peut faire. MM. Laurin et Fortier ont posé, avec beaucoup de netteté et de courage, les trois issues qui s'ouvrent devant notre peuple: séparatisme, annexionnisme ou confédération. On ne pourra faire son choix, trancher la difficulté qu'après l'avoir bien regardée en face. Les rédacteurs du *Quartier Latin* l'ont compris: leur numéro spécial en fait foi. En revanche, nous aurions voulu plus considérable et de plus haute valeur, l'apport des deux autres universités françaises, Laval et Ottawa. Nous pensons en particulier à l'article de M. Ollivier, sur les minorités françaises et l'enseignement. Mais l'ensemble est de grande classe.

Retenons cette conclusion de toute l'étude: « La Confédération, malgré tous ses torts, nous apparaît comme le seul cadre où puisse s'épanouir la nationalité canadienne-française. [Mais elle] ne vaudra pour nous qu'autant qu'une action vigoureuse et précise y sera exercée dans le sens de nos intérêts... » (*Un point tournant: trois issues*, par Camille Laurin et Iberville Fortier, p. 4). La solution pratique, il ne nous appartient pas de la donner ici.

J.-E. BLAIS

professeur au Collège Stanislas, Montréal.